

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 octobre 2016 – n° 05  
160107

**REPRISE EN GESTION DIRECTE DU CENTRE SOCIAL DE SAINT-ROCH PAR LE C.C.A.S. - CONVENTION ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, LE C.C.A.S. ET L'ASSOCIATION HORIZON 2000**

La ville de Saint-Dié-des-Vosges, l'Association Horizon 2000 et la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges (C.A.F) sont partenaires historiques dans le cadre de la gestion du centre social. Ainsi, la nouvelle convention fait suite à la convention de partenariat datant du 30 décembre 1998, dite « convention 50/50 » qu'elle annule et remplace.

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, la gestion du centre social sera assurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le C.C.A.S. Le principe de transfert de gestion de la C.A.F. vers le C.C.A.S. doit permettre :

- de favoriser une meilleure coordination entre les différents opérateurs locaux œuvrant dans le champ social sur la ville,
- de garantir le maintien d'une offre de service aux familles de qualité et adaptée aux besoins des populations de Saint-Dié-des-Vosges, avec une attention particulière pour les populations du quartier Saint-Roch / l'Orme,
- de mettre fin à une gestion directe de la Caisse d'Allocations Familiales, conformément aux orientations nationales de la branche famille.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de reprise de la gestion du centre social de Saint-Roch par le C.C.A.S. de Saint-Dié-des-Vosges.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 29

Procurations ..... 5

Absente excusée..... 1

Séance du 21 octobre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Bruno TOUSSAINT, 1<sup>er</sup> Adjoint, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

David VALENCE	à	Bruno TOUSSAINT (du point 1 au point 14)
Françoise LEGRAND	à	Patrick ZANCHETTA
Isabelle De BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Dominique CHOBAUT
Christopher ZIEGLER	à	Nicolas BLOSSE

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.